



Zavim

Michna 2 - Chapitre 1

הַרְוָאָה קָרִי בַּיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי לְסָפִירַת זֹבֹב, בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים,
סוֹתֵר שְׁנֵי יָמִים שְׁלֹפָנִיו. וּבֵית הֵלֵל אוֹמְרִים, לֹא סֵתֵר אֶלָּא יוֹמוֹ.
רַבִּי יִשְׁמַעֵאל אוֹמֵר, הַרְוָאָה בְּשֵׁנִי, סוֹתֵר אֶת שְׁלֹפָנָיו. רַבִּי עֲקִיבָא
אוֹמֵר, אֶחָד הַרְוָאָה בְּשֵׁנִי וְאֶחָד הַרְוָאָה בַּשְּׁלִישִׁי, שְׁבִית שְׁמַאי
אוֹמְרִים, סֵתֵר שְׁנֵי יָמִים שְׁלֹפָנִיו. וּבֵית הֵלֵל אוֹמְרִים, לֹא סֵתֵר
אֶלָּא יוֹמוֹ. וּמוֹדִים בְּרוּאָה בְּרַבִּיעִי שֶׁלֹּא סֵתֵר אֶלָּא יוֹמוֹ, בְּרַאָה
קָרִי. אֲבָל אִם רָאָה זֹב, אֶפְלוּ יוֹם שְׁבִיעִי, סֵתֵר אֶת שְׁלֹפָנָיו.

Si un homme a une émission de semence le troisième jour de son décompte après son écoulement de zov, Beth Chamaï disent : cette émission annule les deux jours qui la précédaient ; mais Beth Hillel disent : elle n'annule que ce jour-là.

Rabbi Yichmaël dit : s'il a eu cette émission le deuxième jour, elle annule également le jour qui la précédait.

Mais Rabbi 'Akiva dit : qu'il ait eu cette émission le deuxième ou le troisième jour, Beth Chamaï disent qu'elle annule les deux jours qui la précédaient, tandis que Beth Hillel disent qu'elle n'annule que ce jour-là.

Ils sont toutefois tous d'accord que s'il a eu une émission de semence le quatrième jour, elle n'annule que ce jour-là.

En revanche, s'il a constaté un nouvel écoulement de zov, alors, même si celui-ci s'est produit le septième jour, il annule tous les jours qui le précédaient.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions